



TEXTE ADOPTÉ n° 700  
« Petite loi »

# ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2015-2016

17 mars 2016

---

---

## PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation de l'accord relatif aux mesures du ressort  
de l'État du port visant à **prévenir, contrecarrer et éliminer**  
la **pêche illicite, non déclarée et non réglementée**.*

**(Texte définitif)**

*L'Assemblée nationale a adopté sans modification le projet de loi,  
adopté par le Sénat en première lecture, dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

*Sénat : 794 (2013-2014), 25, 26 et T.A. 10 (2015-2016).*

*Assemblée nationale : 3147 et 3511.*

---

### **Article unique**

Est autorisée l'approbation de l'accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (ensemble cinq annexes), signé à Rome le 19 novembre 2010, et dont le texte est annexé à la présente loi <sup>(1)</sup>.

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 17 mars 2016.*

*Le Président,*  
*Signé : CLAUDE BARTOLONE*

---

(1) *Nota* : voir le document annexé au projet de loi n° 3147.



ISSN 1240 - 8468